



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 présenté au Conseil Départemental de la Haute Garonne

L'an deux mille vingt quatre

Le 29 Mai

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Labroquère sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA - Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTESOGNO - M. GRAIN - Mme STRADERE - M. BALLARIN - Mme EXPOSITO - M. PLANAS - Mme MERIC - M. CHAPOT - M. MORLIERE - M. COLLA - Mme GEVREY - Mme FAVAREL - M. PUIGDELLOSAS - M. BORDERES - M. CASTEX - M LARQUE Alain - M. CARCY - M. SANS - M. BEYT - M. THEBE - Mme FAURE - M. BISTOLFI - M. GAMBONI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX - Mme NAIGEON - Mme LOUGE - M. CHOLET - M. AUGUSTE - Mme WINTERSTEIN - M. SAULNERON - M. MARTINEZ - M. DESERT-LACAY - Mme ECHEVARNE - M. SERRANO - Mme TORRES - M. DOUSSINEAU - M. GRAND - Mme MARTIN - M. SEMENZATO - M. DEU - M. VERDIER - M. PICOT - M. GAVENS - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. MIGLIAVACCA - M BARON - M. CARDAILLAC - Mme CARDAILLAC - Mme MARTIN - M. DUBOUX - Mme BARTHIE - FORTASSIN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme DUBOIS - Mme BACHY - M. DEMANGE - M. IBOS - Mme BOSC - M. PORTÉ

Procurations :

Mme CLEMENT a donné procuration à M. Serge LARQUÉ.
M. SARRAUTE a donné procuration à M. SANS.
M. SALVATICO a donné procuration à M. BEYT.
M. RIVAL a donné procuration à M. DEU.
M. SAINT-GERMES a donné procuration à M. CORTESOGNO.
M. DENCAUSSE a donné procuration à M. CHOLET.
Mme RUMEBE a donné procuration à M. AUGUSTE.
M. FRATUS a donné procuration à M. COLLA.
Mme DUHALDE a donné procuration à M. PUIGDELLOSAS.
Mme CEAGLIO a donné procuration à M. SERRANO.
M. MARY a donné procuration à M. CARCY.
Mme TOUZAN a donné procuration à M. GRAND.
Mme LARQUÉ Mélody a donné procuration à Mme ECHEVARNE.
M. SABADIE a donné procuration à Mme TORRES.
M. BARTHIE-FORTASSIN a donné procuration à Mme BARTHE-FORTASSIN Ginette.
M. SOST a donné procuration à M. IBOS.

Date de convocation : 24/05/2024

Monsieur SANS Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Président indique que conformément à l'article R314-55 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Comité Syndical doit arrêter les comptes 2023 du Service d'Aide à Domicile présenté au Conseil Départemental de la Haute-Garonne le 30 Avril 2024.

SAAD – Compte Administratif 2023

Section d'exploitation : Dépenses	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 753.85 €
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	927 067.18 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	114 845.22 €
Total	1 066 666.24 €
Section d'exploitation : Recettes	
Groupe I : Produit de la tarification	728 063.47 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	74 303.23 €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	116 596.65 €
Total	918 963.35 €
Résultat	-147 702.89 €



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le Compte Administratif 2023 du service d'Aide à domicile présenté au Conseil Départemental de la Haute Garonne

Vote : Présents : 66 Pour : 65 Contre : 1 Abstentions : 16 Refus : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
LARQUE Serge

